

/ DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE EXCÉDENTS FINANCIERS CAMIEG

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG DU 9 AVRIL 2013

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, la protection sociale de notre pays est de plus en plus considérée comme une charge par les pouvoirs politiques et publics, mais aussi les entreprises. Ils n'ont de cesse de vouloir la remettre en cause sur l'autel de contraintes économiques, mais aussi d'exonérations multiples de charges sociales, de remboursements, etc.

À l'inverse, pour Force Ouvrière, la protection sociale est une richesse, elle est le lien fort et indispensable entre tous les acteurs de production de richesse de notre pays, elle est le garant de l'égalité de toutes et tous face à la maladie et aux aléas de la vie, elle est le ciment de la solidarité entre tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur âge, leurs revenus, etc.

La proposition des employeurs des IEG est dans la même logique économique de réduction de la protection sociale et ne prend pas en compte les réels besoins de nos assurés sociaux :

- Des améliorations de prestations portées à 13 M€. Certes, elles évoluent par rapport à celles formulées précédemment, mais restent très en dessous des revendications de Force Ouvrière.
- Une baisse pérenne des cotisations des actifs de 25 % à compter de 2014,
- Une exonération ponctuelle de 50 % des cotisations mensuelles pour la période 2014 à 2017.
- Ils refusent de revisiter la solidarité avec les retraités en justifiant qu'en limitant à 13 M€ cela ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur section.

La délégation Force Ouvrière de la Camieg estime qu'il est urgent d'agir pour répondre aux attentes des actifs et des retraités.

Fidèle aux valeurs de solidarité, d'égalité de traitement et de priorité à la Santé, **la délégation Force Ouvrière de la Camieg revendique** une redistribution des excédents financiers du régime spécial maladie des IEG vers les assurés sociaux au travers d'une amélioration de 20 M€ de leurs remboursements.

De plus, **la délégation Force Ouvrière de la Camieg préconise** d'user de tous les leviers pour garantir et améliorer la solidarité intergénérationnelle et pérenniser la section des Retraités (Mise en commun des réserves et/ou variation de la cotisation de solidarité).

Afin de réduire les réserves cumulées et la constitution de réserves annuelles sur la section des Actifs, **la délégation Force Ouvrière de la Camieg recommande** une baisse des cotisations des Actifs.

D'autre part, si l'on retient les propositions des employeurs, la section des actifs sera remise à zéro ce qui rendra impossible toute nouvelle amélioration future de prestations, dans le même temps où la section des retraités resterait excédentaire...

Les employeurs nous font miroiter que la baisse des cotisations Camieg est un gain de pouvoir d'achat, en fait, elle n'est que la simple redistribution des propres cotisations des actifs. Où est donc le réel gain de pouvoir d'achat ?

Pour la délégation Force Ouvrière de la Camieg, la réelle évolution du pouvoir d'achat se situe sur des augmentations de salaire et de classification.

Chacun a bien conscience que les évolutions des différentes variables qui rentrent en ligne de compte pour le calcul des évolutions des recettes et des dépenses du régime spécial maladie des IEG restent très aléatoires (évolution des effectifs actifs et retraités, évolution des salaires et des pensions, évolution des dépenses de santé).

D'ailleurs les employeurs ne garantissent pas ces paramètres, ils se contentent d'estimations soumises à des prudences que nous considérons comme exagérées.

La délégation Force Ouvrière de la Camieg rappelle qu'en 2005, avec moult appuis d'experts, les employeurs avaient « vendu » l'équilibre du régime spécial pour 20 ans. Seulement 2 ans après, les excédents financiers étaient constatés...

Nos options et propositions sont solides et prennent en compte les vraies problématiques. Elles sont rigoureusement tournées vers la défense des assurés sociaux qu'ils soient Actifs ou Retraités.

Maintenant, à chacun de prendre ses responsabilités.